

FICHE SIGNALÉTIQUE

LA CLAUSE QUI SUIT EST UNE CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DE CANEXUS – VEUILLEZ LA LIRE ATTENTIVEMENT.

Les renseignements contenus aux présentes sont fournis de bonne foi et jugés exacts à la date de prise d'effet indiquée ci-après. Toutefois, Canexus ne donne aucune garantie (de qualité marchande ou autre), expresse ou implicite, quant aux renseignements dans la présente fiche signalétique et Canexus n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation de la présente fiche signalétique ou des renseignements qu'elle contient. Puisque Canexus ne contrôle pas les conditions d'utilisation des produits décrits dans la présente fiche signalétique, il incombe aux acheteurs ou utilisateurs de faire leurs propres recherches pour établir la pertinence des renseignements à leurs fins particulières et de s'assurer que leurs activités respectent toutes les lois fédérales, étatiques, provinciales ou municipales; en aucun cas Canexus n'est responsable des réclamations, des pertes, des dommages-intérêts ou des frais des acheteurs ou utilisateurs ou encore d'un tiers, quelle que soit la manière dont ils prennent naissance.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT :	CHLORURE DE SODIUM, SAUMURE
UTILISATION DU PRODUIT :	Source de chlorure pour les procédés d'électrolyse, fabrication de savon, métallurgie, conservateur pour la nourriture et assaisonnement, déglacage des routes et beaucoup d'autre utilisations.
FABRICANT :	Société en commandite Produits chimiques Canexus Canada (pour toutes les usines de fabrication) 75, chemin des Hauts-Fourneaux Beauharnois (Québec) J6N 3C1 N° de téléphone d'urgence : (204) 725-5301 Pour obtenir une FS : 1-800-699-6924

**Cette fiche signalétique est disponible en anglais sur demande.
This MSDS is available in English upon request.**

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CATEGORIES SIMDUT :

Ce produit n'est pas contrôlé selon le SIMDUT

APERÇU DES DANGERS

Le chlorure de sodium n'a pas d'effets sérieux sur la santé lors de l'usage industriel normal. Il est possible que les solutions de chlorure de sodium contiennent des traces d'hydroxyde de sodium. Le chlorure de sodium est lié à des effets sur le cœur et la tension artérielle lors de l'utilisation dans la nourriture. L'ingestion de quantités élevées peut provoquer des vomissements et des effets sérieux sur la santé. L'inhalation ou l'exposition par la peau peut provoquer une légère irritation.

EFFETS DE L'EXPOSITION À COURT TERME (AIGUË)

INHALATION : Les brouillards peuvent causer une irritation légère et temporaire.

CONTACT CUTANE : Un contact direct avec la peau déjà abîmée peut causer une légère irritation. L'absorption est possible accompagnée d'effets semblables à l'ingestion.

CONTACT OCULAIRE : Peut provoquer une irritation temporaire des yeux accompagnée de rougeurs et de larmes si la concentration exède la concentration normale des fluides corporels.

CHLORURE DE SODIUM, SAUMURE

INGESTION : L'ingestion de grandes quantités hors des lieux de travail a causé des nausées, des vomissements, la diarrhée et un état d'abattement. La déshydratation et la congestion apparaissent dans la plupart des organes internes. Des solutions de sel hypertoniques peuvent produire des réactions inflammatoires violentes dans le système gastrointestinal. L'œdème cérébral ou pulmonaire, le rétrécissement des cellules sanguines et des lésions cérébrales peuvent aussi apparaître. La mort peut résulter d'un arrêt cardiaque ou de lésions au système nerveux central.

EFFETS DE L'EXPOSITION À LONG TERME (CHRONIQUE)

Une consommation excessive et prolongée de chlorure de sodium peut provoquer de la haute tension artérielle et des problèmes cardiaques. Le chlorure de sodium n'a pas d'effets cancérigènes, tératogènes, embryotoxiques, sur la reproduction ou mutagènes.

ÉTAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR L'EXPOSITION

Les personnes sujettes à la haute tension artérielle ou affectés de problèmes cardiaques peuvent être sensibilisés lors d'expositions sur les lieux de travail. Les personnes affectées de dermatites peuvent être sujettes à une absorption dermale accrue.

SECTION 3 – COMPOSITION

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% (p/p)	NUMÉRO CAS
(Ingrédient présent non dangereux)		
Chlorure de sodium	24 - 26	7647-14-5

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION : Éliminer les sources de contamination ou transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

INGESTION : Ne rien faire avaler à la victime si elle perd rapidement conscience, ou si elle est inconsciente ou prise de convulsions. Demander à la victime de se rincer la bouche à fond avec de l'eau, puis lui faire boire 300 ml (10 oz) d'eau. Si la victime vomit spontanément, la faire se pencher vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration, puis lui redonner de l'eau. Amener immédiatement la victime dans un établissement médical susceptible de traiter les urgences.

CONTACT CUTANÉ : Retirer les vêtements contaminés. Rincer sans tarder la région contaminée avec un filet d'eau tiède pendant au moins 5 minutes, ou jusqu'à ce que tout le produit chimique soit éliminé. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et consulter un médecin.

CONTACT OCULAIRE : Rincer immédiatement les yeux contaminés avec un filet d'eau tiède pendant 15 minutes, ou jusqu'à ce que la substance soit éliminée, tout en maintenant les paupières ouvertes. Éviter que l'eau contaminée ne touche l'œil qui n'est pas contaminé. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Les mesures de premiers soins devraient être examinées par un médecin qui connaît bien les propriétés du chlorure de sodium et ses conditions d'utilisation en milieu de travail.

CHLORURE DE SODIUM, SAUMURE

SECTION 5 – RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR :	sans objet	LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :	sans objet	SENSIBILITÉ AUX CHOCS :	insensible
TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :	sans objet	LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :	sans objet	SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES :	insensible

PRODUITS DANGEREUX DE LA COMBUSTION : Le chlorure de sodium dégage une vapeur irritante quand il est chauffé à des températures élevées. Le chlorure de sodium ne soutient pas la combustion. Le chlore et l'hydroxyde de sodium sont libérés à 1000°C.

AGENTS D'EXTINCTION : Ne brûle pas. Utiliser les agents d'extinction qui conviennent pour les matériaux impliqués.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Retirer ou isoler les matériaux qui ne sont pas impliqués dans l'incendie si cela ne présente aucun danger. Le port de vêtements résistant aux produits chimiques et d'un appareil respiratoire autonome à surpression peut s'avérer nécessaire.

INDICE DE DANGER DE LA NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (NFPA) :

Sans objet

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROTECTION PERSONNELLE : Porter l'équipement de protection individuelle approprié.

PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT : Colmater ou réduire la fuite si cela ne présente aucun danger. Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.

MESURE CORRECTIVES : Limiter l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Ne confier le nettoyage qu'à du personnel ayant reçu la formation voulue.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Aucune consigne spécifique de manutention n'est requise.

ENTREPOSAGE : Aucune consigne spécifique d'entreposage n'est requise.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES A LA SOURCE : Sans objet.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucune recommandation particulière de respirateur n'est prévue pour le chlorure de sodium. Si une protection respiratoire s'avère nécessaire, porter un respirateur antibrouillard/ antipoussières reconnu par NIOSH dans les zones à haute concentration de brouillards.

PROTECTION CUTANÉE : Prendre l'habitude d'éviter tout contact avec la peau. Porter des bottes et des gants imperméables, ainsi que tout autre équipement de protection approprié aux circonstances.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE : Le port d'une protection oculaire est obligatoire. Le port de lunettes anti-éclaboussures est recommandé.

AUTRE : Utiliser les consignes normales de bonne hygiène industrielle.

CHLORURE DE SODIUM, SAUMURE

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT :	solution transparente	POINT DE FUSION :	< 0° C
ODEUR :	sans odeur	POINT D'ÉBULLITION :	~107 °C
pH :	6 -11 (solution dans l'eau)	TEMPÉRATURE CRITIQUE:	sans objet
TENSION DE VAPEUR :	non disponible	DENSITÉ RELATIVE :	1.2 @ 20 °C @ 26%
SOLUBILITÉ :	complètement soluble dans l'eau	COEFFICIENT DE RÉPARTITION : n-OCTANOL/EAU	non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR :	sans objet	TAUX D'ÉVAPORATION :	sans objet

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITE CHIMIQUE : Normalement stable. Thermiquement instable à des températures extrêmes.

INCOMPATIBILITE : Corrosif pour l'acier et le fer.

PRODUITS DANGEREUX DE LA DECOMPOSITION : Le chlorure de sodium se décompose à 1000°C en oxyde de sodium et chlore gazeux.

POLYMERISATION DANGEREUSE : ne se produira pas.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS :

DL₅₀ (rat - oral) : 3000 mg/kg

DL₅₀ (souris - oral) : 4000 mg/kg

CANCEROGENICITE : improbable

SENSIBILISATION : n'est pas un agent sensibilisant

TERATOGENICITE : improbable

EFFETS SUR LE SYSTEME REPRODUCTEUR : improbable

MUTAGÉNICITÉ : improbable

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ECOTOXICOLOGIQUES : effets phyto toxiques locaux seulement.

CONSEQUENCES ECOLOGIQUES : composé biologique normal. Aucune bioaccumulation prévue.

SECTION 13 – TECHNIQUES D'ÉLIMINATION

Éliminer en accord avec les réglementations fédérales, provinciales ou d'état et locales. Consulter le fournisseur local pour information supplémentaire.

CHLORURE DE SODIUM, SAUMURE

SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

RÈGLEMENTS CANADIENS SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Non réglementé

RÈGLEMENTS DU US DOT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES

Non réglementé

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX CANADIENS (liste partielle)

Loi canadienne sur la protection de l'environnement – Le chlorure de sodium est inclus dans la Liste intérieure des substances (LIS).

Classification SIMDUT : non contrôlé

Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT : non

CONFORMITÉ AVEC LE RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS (liste partielle)

Toxic Substances Control Act (TSCA) – La substance CAS 7775-09-9 est répertorié dans l'inventaire

OSHA : Substance non dangereuse selon la norme 29 CFR, section 1910, sous-partie Z

CERCLA : Ce produit n'est pas une substance dangereuse selon la norme 40 CFR, partie 302

SARA 313 : Ce produit n'est pas sujet aux exigences de déclaration selon la norme 40 CFR, partie 372

SARA 311/312, catégories de dangers de l'*EPA* : danger immédiat (aigu) pour la santé

SARA 302 : Aucun ingrédient n'est sujet à la norme 40 CFR, partie 355

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

VERSION : 3.0

PRÉPARÉE PAR : Service Gestion Responsable Canexus. Des questions? Contacter Canexus à: 1-800-699-6924

RÉVISIONS : Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.